Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260323-060D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN**

FEUILLET 2026-00250

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**28**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Michel ADELAÏDE puis Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Christophe BÉDARD, Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Philippe EVEZARD, Armelle THIBBAUT LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE FABRY, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Virginie LE GOASCOZ (LE GALL)

Ont donné procuration : Marc PETITRENAUD à Didier VAUTRIN

Secrétaire de séance : Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

060D/2026 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil.

Ainsi, pour la Commune de BADEN, le nombre de conseillers municipaux est de 29, par conséquent le nombre d'adjoints ne peut excéder 8. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune de BADEN disposait à ce jour de 7 adjoints.

Devant l'impossibilité d'assurer personnellement les multiples obligations de sa charge, le Maire peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions aux adjoints.

Compte tenu de l'évolution de la population badennoise et du développement de l'activité locale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

↳ de procéder, à l'unanimité, à un vote à main levée ;

↳ de fixer à **7** le nombre d'adjoints. Le résultat du vote est le suivant :

Votants	**29**
Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Fait à Baden, le 23 mars 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN (Morbihan)